

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-23

ARRETE DU MAIRE

COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE

5.3 – Désignation de représentants

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2020 portant constitution et composition de la Commission Communale de Sécurité,

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Romain SCOTTE, Responsable du Service Urbanisme, et en son absence, Monsieur Michaël SAILLY, Directeur de la Direction Bâtiments sont désignés pour participer à la Commission Communale de Sécurité en tant que membres avec voix délibérative pour toutes les affaires traitées.

Article 2 : Madame Maud BIGNARD-COULAIS, Directrice du Pôle Aménagement et Cadre de vie est désignée pour participer en tant que membre avec voix consultative en fonction des affaires traitées.

Article 3 : Monsieur Romain SCOTTE et, en son absence, Monsieur Michaël SAILLY, sont désignés pour participer au groupe de visite destiné à faciliter le fonctionnement de la commission communale de sécurité.

Article 4 : Ces désignations sont valables pour la durée du mandat.

Article 5 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié aux intéressés,
- Transmis au sous-préfet de Dunkerque.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 20 mars 2026

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 23 MARS 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 23 MARS 2026